

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ : À QUOI S'ATTENDRE ?

Les annonces concernant le prix de l'électricité se multiplient mais elles paraissent contradictoires. Alors que le tarif de l'électricité a augmenté de plus de 40% depuis 2022, peut-on espérer réellement une baisse de son prix ?

Alors que la Commission de régulation de l'énergie avait préconisé en août 2024 une hausse du tarif de l'électricité qui correspondait à une hausse du coût d'acheminement de l'électricité, elle annonce au mois d'octobre une baisse pour le mois de février 2025. Comment cela s'explique-t-il ?



Si le marché de l'électricité est bien complexe, la facture pour le consommateur l'est presque autant. Le prix final qu'il paye est composé d'approximativement un tiers de taxes, un second tiers de coût d'acheminement via le « tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité » (TURPE) ; la production de l'électricité en elle-même représente le dernier tiers.

L'augmentation du coût de l'acheminement devra être répercutée sur la facture du consommateur, dès le mois de novembre 2024 pour les clients au tarif de marché, en février 2025 pour ceux au tarif réglementé. L'augmentation sera à hauteur d'1,5% du prix total TTC. En parallèle, le prix de marché baisse pour revenir à un niveau antérieur à la guerre en Ukraine. Il est ainsi passé de 276 €/MWh en 2022 à 97 €/MWh en 2023, et s'élève à 46 €/MWh en moyenne au premier semestre 2024.

Afin de compliquer les choses, le tarif de production payé par le consommateur est basé sur le prix de marché des deux années précédentes. Le prix prévu pour février 2025 sera donc fixé à partir des années 2023 et 2024. Malgré l'augmentation de la TURPE, la baisse du coût de production permettra une baisse globale de 10 % du prix de l'électricité en 2025.

On le voit, prévoir le coût de l'électricité est une affaire complexe car bien que le prix de marché revienne dans la norme, la taxation ne cesse d'augmenter et le coût de l'acheminement va devoir inclure d'importants investissements. En résumé, une baisse à court terme avant de futures hausses.

Au sommaire dans les Feuilles de Chou de ce mois

CONSOMMATION

RÉSISTER À L'ÉCOBLANCHIMENT	2
REPRISE UN POUR ZÉRO DES MEUBLES ET ÉQUIPEMENTS	3
POURQUOI NE PAS CHANGER SON TÉLÉPHONE.....	4

SANTÉ

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : FOCUS SUR LA HAUSSE DES COTISATIONS.....	5
--	---

TRANSPORT

LIMITATION DES BAGAGES POUR VOYAGER EN TRAIN	6
LES VOITURES ÉLECTRIQUES USENT MOINS VITE LEURS FREINS	7

RÉSISTER À L'ÉCOBLANCHIMENT

L'écoblanchiment ou greenwashing, est une pratique visant à influencer nos choix à l'aide d'allégations ou d'informations environnementales infondées, trompeuses ou disproportionnées. Le consommateur pense acheter un produit plus respectueux de l'environnement alors qu'il ne l'est pas.

Quels sont les principaux pièges à éviter ?

L'apparence

Paysages de montagne, emballage vert ou accompagné de feuilles ou d'arbres. La publicité ou l'emballage crée une jolie ambiance, mais ne prouve en rien la qualité du produit.

Les mentions techniques

La mention de « recyclé » ou de « recyclable » peut laisser croire qu'elle concerne l'ensemble du produit, alors qu'elle ne concerne parfois que son emballage ou une infime partie du produit. Il en va de même pour la mention « biodégradable ».

L'abus de langage

Les mentions « sans » sont trompeuses, renvoient souvent à des substances ou des composants interdits ou jamais utilisés pour la catégorie du produit concernée. Les concurrents sont soumis aux mêmes règles.

Le pseudo-label

L'utilisation d'un pictogramme ou symbole ressemblant à un label reconnu est une tromperie courante. Par ailleurs, tous les labels ne se valent pas. Leurs cahiers des charges sont plus ou moins stricts. Certains pseudos labels sont délivrés par le producteur lui-même

Un label peut être significatif pour une catégorie de produits, mais moins adapté pour d'autres catégories. Il convient donc de vérifier que le label utilisé est adapté au produit acheté.

Le camouflage

Une qualité réelle, une particularité ou un composant sont mis en avant alors qu'ils ne recouvrent qu'une partie infime de l'impact environnemental du produit analysé sur l'ensemble de son cycle de vie.

L'allégation sans preuve

Il est impossible de vérifier l'allégation trop imprécise ou trop globalisante. « Respectueux de l'environnement » ou « bon pour la planète », ne sont pas des mentions vérifiables par un tiers de contrôle comme la DGCCRF.



Comment faire ?

- Reportez-vous aux mentions encadrées réglementairement, telles que biologique, compostable ou recyclable, qui sont vérifiées par des autorités de contrôle compétentes.
- Préférez les labels officiels, conformes à la norme ISO 14024, aussi appelés Ecolabel, qui garantissent des critères environnementaux fiables sur l'intégralité du parcours du produit.
- Vérifiez systématiquement la présence des informations obligatoires : composition, affichage environnemental, l'étiquette énergie, l'indice de réparabilité, etc.

Ne vous fiez pas à l'apparence d'un produit aux discours qui sont trop beaux pour être vrais... Aujourd'hui, aucun produit n'est 0 déchet et une allégation généralisante est souvent trop large pour être vérifiable. Préférez les produits qui apportent des données quantifiables et vérifiables.

Pour en savoir plus, consultez [le guide pratique des allégations environnementales](#).

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/evitez-les-pieges-de-lecoblanchiment-quand-cest-trop-vert-pour-etre-vrai>

Si vous constatez qu'une allégation est trompeuse ou fautive, recherchez un règlement à l'amiable avec l'aide de l'ADÉIC et signalez-le sur signal.conso.gouv.fr.

REPRISE UN POUR ZÉRO DES MEUBLES ET ÉQUIPEMENTS

La plupart des consommateurs savent que les distributeurs de meubles, d'équipements électriques et électroniques et d'articles de bricolage et de jardinage doivent obligatoirement reprendre gratuitement leur matériel usagé quand ils en achètent un neuf. C'est la reprise dite « un pour un ». Mais ils doivent aussi reprendre gratuitement les produits usagés, même sans achat. Sur ce point, les consommateurs sont encore mal informés.

La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a mené une enquête pour vérifier le respect de cette obligation. Sur 780 établissements contrôlés en 2022 et 2023, plus de la moitié manquaient à leurs obligations concernant la publicité de la reprise. Ils ont été sanctionnés. Les contrôles ont été renouvelés en 2024. Les premiers résultats arrêtés au 1er septembre



2024 indiquent qu'environ 40% des établissements n'appliquent pas la réglementation.

Une partie des magasins et des sites internet contrôlés informent peu ou mal leurs clients de l'existence et des modalités de reprise des produits usagés. Certains professionnels se contentent de les informer oralement, alors que la réglementation impose un affichage écrit et suffisamment visible.

D'autres ajoutent des conditions plus strictes que celles prévues par la loi pouvant dissuader certains consommateurs d'en faire la demande, annoncent un prix de reprise ou la présentent comme un geste commercial.

Affichée ou non, la reprise des meubles, des équipements électriques et électroniques et des d'articles de bricolage et de jardinage est obligatoire, totalement gratuite et ne peut faire l'objet d'aucune facturation.

Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/reprise-des-meubles-et-equipements-les-consommateurs-encore-mal-informes>

POURQUOI NE PAS CHANGER SON TÉLÉPHONE

Les fabricants proposent un nouveau look, de nouvelles fonctionnalités. Ils nous incitent à changer de modèle pour suivre les dernières nouveautés à la mode. Nous changeons de smartphone en moyenne tous les trois ans. Mais à quoi bon changer un smartphone qui peut rester fonctionnel une dizaine d'années ? Quelle qu'en soit la raison, renouveler son téléphone n'est pas sans conséquence sur l'environnement et sur vos finances. Avant de vous lancer dans l'achat d'un nouveau mobile, vérifiez si c'est utile.

Votre smartphone a vieilli

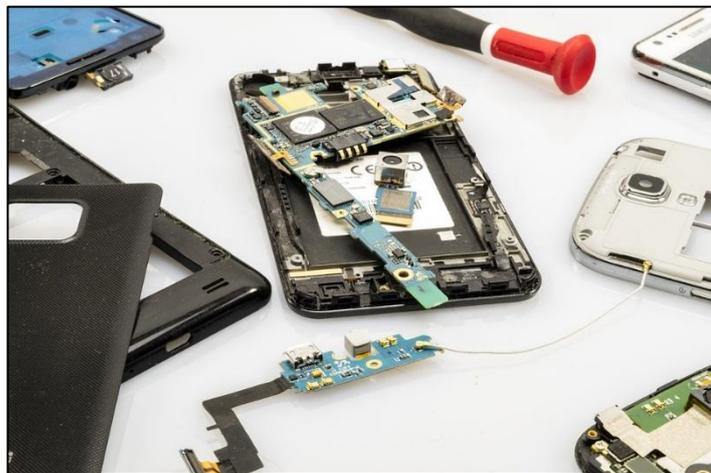
Il ne reçoit plus de mises à jour, cela peut compromettre sa sécurité. Ses performances ont baissé : il prend du temps pour charger des applications, affiche des messages d'erreur fréquents ou se bloque régulièrement. La batterie est défectueuse : vous devez le charger plusieurs fois par jour. Vous songez à son remplacement.

Une caméra de meilleure qualité pour les photos et les vidéos ! Un meilleur accès aux applications les plus récentes ! Un écran plus grand ! Un système de reconnaissance faciale ou de réalité augmentée ! En avez-vous vraiment besoin ?

La technologie est désormais suffisamment avancée pour ne plus faire de progrès significatifs sur une courte période.

Les alternatives à l'achat

- Remplacer la batterie plutôt que de changer tout l'appareil
- Faire réparer l'écran cassé ou le bouton défectueux. Une fois réparé, pensez à bien le protéger pour le faire durer, en investissant dans une coque solide et une protection pour votre écran.
- Acheter un téléphone reconditionné ou faire réinitialiser en usine : remettre les paramètres d'origine en nettoyant les facteurs d'engorgement qui ralentissent le fonctionnement.



75 % de l'impact environnemental d'un téléphone sont dûs à sa fabrication. En réparant un téléphone, vous contribuez à réduire la quantité de déchets électroniques nocifs pour l'environnement.

Alors quand faut-il changer son smartphone ?

La fabrication des appareils numériques et la surconsommation entraînent des émissions polluantes et une accumulation de déchets. N'oubliez pas de peser les avantages d'un nouveau smartphone face aux alternatives possibles, telles que les réparations et les mises à niveau, pour prendre la décision la plus éclairée possible. Si vous optez pour un nouvel achat, n'oubliez pas de rapporter votre ancien équipement.

Santé

COMPLÉMENTAIRES SANTÉ : FOCUS SUR LA HAUSSE DES COTISATIONS

En 2022, les dépenses de santé représentaient en France 313,6 milliards d'euros. Ces dépenses augmentent régulièrement et se répercutent fortement sur les complémentaires. Pour 2024, les hausses des tarifs des mutuelles s'élèvent à 8,1% et affectent particulièrement les seniors. Un rapport récent* du Sénat examine les raisons de ces augmentations importantes. Éclairages.

Actuellement, la prise en charge des dépenses de santé se répartit entre les régimes obligatoires d'assurance maladie pour 79,6%, les organismes complémentaires d'assurance maladie (OCAM) pour 12,6%, les ménages pour 7,2% et l'État pour 0,6%.

Les hausses de cotisations des complémentaires santé.

La première cause de la hausse pointée dans le rapport du Sénat est

la progression des dépenses de santé. En 2022, la consommation de soins et de biens médicaux était de 2 218 euros par habitant. Elle est désormais de 3 475 euros, soit un écart de 1 257 euros pris en charge par les complémentaires santé et répercuté sur leurs tarifs.

Cette évolution a pour origine l'augmentation du coût des soins sous l'effet du vieillissement de la population. La part des plus de 65 ans dans la population française atteint 20,5% en 2020, soit +4,7 points en 20 ans.

Sans surprise, la dépense annuelle moyenne remboursable par personne est deux fois plus élevée pour la tranche 60-74 ans (4 005 euros) et quatre fois plus élevée pour les plus de 85 ans (8 102 euros) que pour la tranche 17-59 ans (1 757 euros). Or, les retraités sont couverts à 93% par des contrats individuels, dont les tarifs évoluent selon l'âge, sont plus coûteux et moins avantageux que les contrats collectifs d'entreprises.



Un autre élément concerne la vague de revalorisation des professionnels de santé engagée en 2022. Le rapport évalue son coût à 900 millions d'euros pour les complémentaires santé.

Des contraintes toujours plus fortes sur les mutuelles.

Le rapport constate également que des contraintes toujours plus fortes pèsent sur le niveau de couverture des mutuelles. Ainsi, la réforme du 100% santé ou "reste à charge zéro", lancée en 2019, pour le dentaire, l'audiologie, l'optique a entraîné une augmentation des prestations versées par les complémentaires santé estimée à 1,6 milliard d'euros.

Si cette réforme a permis un progrès de l'équipement en dentaire et en audiologie et une diminution de 20 points du reste à charge moyen, ses résultats sont mitigés pour l'optique. Dans son rapport, le Sénat écrit que *"le 100% santé est donc déterminant dans l'augmentation récente des prestations versées par les complémentaires santé"*.

Ce document cible également une orientation stratégique contestable pour la prise en charge par les complémentaires santé des médecines "douces" (ostéopathie, naturopathie, sophrologie...), souvent sous la forme de forfait. Les prestations connexes versées par les OCAM ont quintuplé en huit ans et avoisinent le milliard d'euros.

Le marché de la complémentaire santé étant faiblement lucratif, les hausses de charges se trouvent largement répercutées sur les tarifs.

*Rapport du 26 septembre 2024 remis par le sénateur Xavier Iacovelli.

Transport

LIMITATION DES BAGAGES POUR VOYAGER EN TRAIN

De nouvelles règles concernant les bagages sont entrées en vigueur en février 2024. Après une période d'adaptation permettant une tolérance, la SNCF a annoncé le 15 septembre dernier mettre fin à cette souplesse. Désormais, les voyageurs des TGV Inoui et Intercités doivent respecter les nouvelles règles concernant leurs bagages à bord des trains. Explications.

Ces règles autorisent au maximum pour chaque voyageur :

- 2 bagages aux dimensions maximales de 70 x 90 x 50 cm (valise, sac de randonnée, sac de sport, etc.) ;
- 1 bagage à main aux dimensions maximales de 40 x 30 x 15 cm (sac à dos, cabas, sac à main, sacoche d'ordinateur, etc.).

La consigne générale du transporteur est : « Vous devez simplement être en mesure de porter vous-même en une seule fois tous vos bagages » qui, d'autre part, doivent être étiquetés.

Des amendes sont prévues en cas de non-respect des règles. Elles s'élèvent à 50 € par bagage non conforme ou excédentaire et peuvent atteindre 150 € pour un bagage gênant la circulation dans les couloirs.

Des règles particulières s'appliquent concernant les bagages spéciaux.

Chaque voyageur ou voyageuse peut emporter :

- 1 bagage type valise ou sac de voyage (dimensions maximales de 70 x 90 x 50 cm) ;
- 1 bagage à main (dimensions maximales de 40 x 30 x 15 cm) ;
- 1 bagage spécial (dimensions maximales de 90 x 130 x 50 cm) : poussette, trottinette pliée, fauteuil roulant pliable, planche nautique, instrument de musique...

Rappel.

Les bagages cabine ou les sacs peu encombrants doivent être placés aux pieds, sous ou au-dessus des sièges des voyageurs. Les autres bagages doivent être laissés à l'entrée, au centre de la voiture ou dans les espaces libres (au sol) entre certains sièges disposés dos à dos.

La SNCF propose un service de livraison ([Mes Bagages](#)) qui récupère les bagages au domicile ou dans l'un de ses points relais et les livre selon ce que souhaitent les voyageurs (lieu et date).



LES VOITURES ÉLECTRIQUES USENT MOINS VITE LEURS FREINS

Les conducteurs de voitures électriques peuvent parfois parcourir plus de 100 000 km sans avoir à remplacer leurs plaquettes de frein. Grâce à leur récupération d'énergie, les véhicules électriques et hybrides sollicitent en effet beaucoup moins leur système de freinage par friction.

Bien que les voitures électriques puissent user plus rapidement leurs pneus que les thermiques, notamment à cause d'une masse plus élevée et d'un couple moteur très important, c'est l'inverse qui se produit pour leurs freins.

Si les plaquettes et les disques de frein sont un peu plus préservés sur les véhicules électriques, c'est grâce à une technologie très intéressante qu'est la récupération d'énergie à la décélération. Les voitures électriques, mais aussi les hybrides, peuvent réemmagasiner de l'énergie au lever de pied ou en appuyant sur la pédale de frein. Cela permet de recharger leur batterie, mais aussi de soulager leur système de freinage traditionnel.

Quelle est la durée de vie des freins d'une voiture ?

La durée de vie des pièces de freinage dépend des caractéristiques du modèle et surtout de la conduite adoptée. En règle générale, on peut estimer la durée de vie des plaquettes avant d'une voiture thermique entre 30 000 km et 50 000 km, mais à l'inverse d'une conduite en ville, une



conduite uniquement autoroutière sollicitera beaucoup moins les freins. Il est donc important de contrôler l'usure de ses freins régulièrement. Les disques peuvent durer au moins deux fois plus longtemps que les plaquettes.

Pour une voiture électrique, la durée de vie de ces dernières peut facilement être multipliée par deux ou trois. En effet, elles ne sont utilisées que lors des freinages les plus forts ou à très basse vitesse, et il en va logiquement de même pour les disques. Cette si faible sollicitation des freins de voiture électrique n'est pas sans conséquence, elle peut favoriser l'apparition de corrosion, ce qui pousse certains constructeurs à revenir sur des freins à tambour.

Cette usure plus lente des disques et plaquettes de frein participe à rendre l'entretien d'une voiture électrique plus réduit que celui des véhicules thermiques, en particulier pour les gros rouleurs.

Ont contribué à la rédaction du N°132 des Feuilles de Chou :

Jean-Louis Biot, Frédéric Chardon, Dominique Lassarre, Christophe Prud'homme, Corinne Rabier, Julie Redler, Roseline Vivès.



Les Feuilles de Chou de l'Adéic Languedoc-Roussillon

Association de Défense d'Éducation et d'Information du Consommateur du Languedoc-Roussillon

4, rue Jean Bouin 30000 NÎMES - 07.82.76.30.48 - publications@adeic-lr.fr

Directeur de la publication : Christophe Prud'homme

Rédacteur en Chef : Frédéric Chardon

Crédits photos : Adéic, Pixabay, Wikimedia, flickr,
Pexels, PxHere

